



Nous - représentants du personnel du CDAS - décidons de boycotter cette instance du 22 mars 2022 pour dénoncer la modification de l'ordre du jour prévoyant l'absence du rapport d'activités 2021 de l'assistante sociale.

Cette instance vise en effet à rendre compte de l'ensemble des activités du CDAS en 2021 et à programmer les actions 2022.

Compte tenu du contexte, il nous semble très préjudiciable de ne pas disposer en début d'année des informations sur l'activité de l'assistance du service social.